

REAGIR JUSTE

FAITES PREUVE DE VIGILANCE

- Le signalement des personnes (nombre, sexe, apparence, taille, corpulence, teinte des cheveux, tenue vestimentaire) et des véhicules (type, marque, couleur, numéro d'immatriculation) est capital pour l'enquête.
- Habituez-vous à identifier et retenir les aspects physiques et la tenue vestimentaire des personnes.
- Ne pas hésiter à appeler le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie et à communiquer ce qui a été vu ou entendu : la patrouille la plus proche sera alors immédiatement orientée vers vous pour procéder au contrôle des suspects et recueillir discrètement votre témoignage.
- Verrouillez portes et fenêtres la nuit, même si vous êtes dans votre résidence.
- Ne laissez pas en évidence les clés de votre automobile, le sac à main, le téléphone portable, dans l'entrée de votre habitation ni d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles (rangez-les dans un endroit discret).

VOUS VENEZ D'ETRE VICTIME
d'un CAMBRIOLAGE ou d'un VOL

EN CAS
D'URGENCE
COMPOSEZ LE

17

Un gendarme
spécialiste de
l'urgence sera à
votre écoute

Gardez votre calme et renseignez votre interlocuteur :

- ⊗ Qui suis-je ?
- ⊗ Quelle est l'adresse précise de l'agression ou du vol ?
- ⊗ Quand cela a-t-il eu lieu ?
- ⊗ Que s'est-il passé ?
- ⊗ Y a-t-il des blessés ?
(état des blessés, nature des blessures)
- ⊗ Quels sont les biens volés ?
- ⊗ Quel est le mode opératoire de l'agression ?

Si les auteurs sont encore présents

- ⊗ Observez (*nombre, signalements, armement, moyen de locomotion, n° immatriculation du véhicule, direction de fuite, ...*)
- ⊗ Écoutez (*accent, prononciation d'un prénom, d'un nom, d'un surnom, ...*)
- ⊗ Dans tous les cas, ne touchez à rien avant l'arrivée des gendarmes.



**TOUS ENSEMBLE,
FAISONS ECHEC AUX CAMBRIOLEURS**

Pour mieux protéger votre domicile,
PENSEZ À LA RÈGLE DES « 3 P »

Protéger
Participer
Prévenir



Protéger son habitation



- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principales et secondaires, etc.) ;
- Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer des inconnus ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.) ;
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.) ;
- Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.



Participer à la prévention des cambriolages



- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.



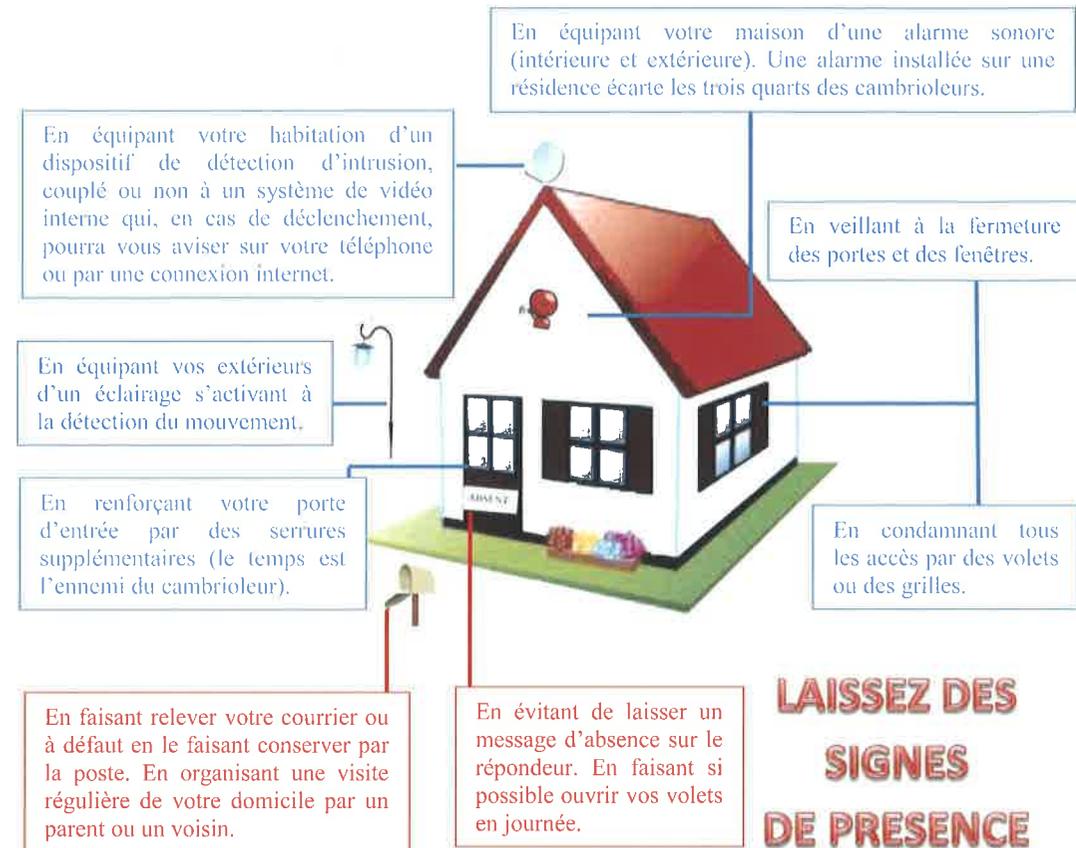
Prévenir en cas de présence suspecte



- Signaler en composant le 17 les véhicules et/ou les individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation) ou s'appêtant à commettre un délit ;
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

PROTEGEZ VOS ACCES



Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Les policiers ou les gendarmes formés en police technique et scientifique sont susceptibles de se déplacer pour relever les traces et indices.